



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 64526

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait qu'il existe encore aujourd'hui des salariés âgés de moins de soixante ans qui totalisent quarante années de versement de cotisations sociales, ayant commencé à travailler jeunes. Or ils ne peuvent prétendre au bénéfice de la retraite à taux plein. Il lui demande si elle ne juge pas équitable de prendre des dispositions pour que cette catégorie de salariés - qui seront de moins en moins nombreux - puisse bénéficier de la retraite dès qu'ils ont atteint les quarante années de cotisations sociales, quel que soit leur âge.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64526

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4198